

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 `
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECH - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECH



SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZECH

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE

Feuillet 1/4

N° FACTURE 1101427526 DATE FACTURE : 15.02.2025 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 15.02.2025 - B.L. N° 0034 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO									
4312895	SAUCISSON PORC AIL VF 300G CO PS	6.00	PC	2.21	3.39	3.58	34.81%	5.5	13.26
Total famille 517 : SAUCISSERIE							34.81%		13.26
2844405	PASTABOX SIMPLI PLT CREME 280G	4.00	PC	2.80	3.74	3.95	25.13%	5.5	11.20
2209447	CHOUCR.RIESLING 370G CO CVI	4.00	PC	3.37	5.21	5.50	35.32%	5.5	13.48
Total famille 519 : PLATS CUISINES ETHNIQU.LS RF							31.06%		24.68
3293975	MINI BATON BERGER JB 100G	12.00	PC	2.27	3.32	3.50	31.63%	5.5	27.24
5572331	SCISSON SEC PP LR 225G CO	6.00	PC	4.14	5.68	5.99	27.11%	5.5	24.84
8556945	MINI BAT SCISSON SEC VPF 100G CO	12.00	PC	1.85	2.36	2.49	21.61%	5.5	22.20
5744465	MINI SAUCISSONS SECS 75G LP	12.00	PC	1.24	1.71	1.80	27.49%	5.5	14.88
1751811	CHORIZO FORT 225G CO PS	6.00	PC	2.43	3.77	3.98	35.54%	5.5	14.58
1751790	CHORIZO DOUX 225G CO PS	6.00	PC	2.22	3.73	3.94	40.48%	5.5	13.32
Total famille 522 : SAUCISSONS SECS							30.22%		117.06
8939497	JB SUP PARIS 4T VPF 160G CO PS	10.00	PC	1.49	1.75	1.85	14.86%	5.5	14.90
3331525	ROTI PORC CUIT 4T 140G	8.00	PC	1.39	2.46	2.59	43.50%	5.5	11.12
8945467	JB SUP PARIS 6T VPF 240G CO PS	10.00	PC	2.21	2.51	2.65	11.95%	5.5	22.10
2415665	4 TR. JAMBON SIMPLE BON 160G	6.00	PC	2.16	2.83	2.99	23.67%	5.5	12.96
Total famille 594 : CHARCUTERIE CUITE LS							22.94%		61.08
3541967	DUO PATE CAMP.FOIE 2X50G CO PS	6.00	PC	0.69	0.94	0.99	26.60%	5.5	4.14
Total famille 597 : PATES/RILLETES/FOIES GRAS LS							26.60%		4.14
5746527	AM CELERI REMOULADE CO 300G	6.00	PC	1.23	1.99	2.10	38.19%	5.5	7.38
Total famille 614 : SALADES FRAICHES LS							38.19%		7.38
2842555	SDW MEGA VIEN.PLT CRUD.270G	6.00	PC	1.75	2.75	2.90	36.36%	5.5	10.50
2844475	SDW MEGA CLUB VIEN THO OEUF 230G	6.00	PC	2.09	3.27	3.60	36.09%	5.5	12.54
9683530	SAND.COMPLET PLET OEUF 125G	4.00	PC	1.35	2.09	2.30	35.41%	5.5	5.40
7758465	SODE SAL CIE ROMA JMB MOZZA 320G	4.00	PC	2.99	3.78	3.99	20.90%	5.5	11.96
7758445	SODEBO SALADE CIE MANHATTAN 320G	4.00	PC	2.99	3.63	3.99	17.63%	5.5	11.96
6215697	SDW MEGA JBON CRUD.270G	4.00	PC	1.75	2.64	2.90	33.71%	5.5	7.00
2840715	SDW LE MEGA JB EMMET 230G	6.00	PC	2.09	3.27	3.60	36.09%	5.5	12.54
8950435	XTREM BOX RAD/LARD/RACLETTE 400G	4.00	PC	3.60	4.69	4.95	23.24%	5.5	14.40
4292215	SLD PLT EM.COURG.DAUNAT 240G	2.00	PC	3.40	4.64	4.90	26.72%	5.5	6.80
8271371	ESC GOURM JB FUME CANTAL 190G	4.00	PC	2.80	3.59	3.95	22.01%	5.5	11.20
Total famille 620 : SNACKING FRAIS							28.90%		104.30
4203275	PATE BRISEE PUR BEUR TO 230G CO	10.00	PC	1.05	1.66	1.75	36.75%	5.5	10.50
3677675	TARTE EN OR FEUILLETEE 230G	10.00	PC	1.00	1.41	1.49	29.08%	5.5	10.00
Total famille 627 : PATES MENAGERES							33.22%		20.50
2421385	SAL MACHE 125G 0,99¤ C1 FR Pays d'origine: FR	10.00	PC	0.83	0.94	0.99	11.70%	5.5	8.30
8926945	PDT CONSO 2K X10 PP 40/60 C1 FR Pays d'origine: FR	10.00	PC	1.69	2.83	2.99	40.28%	5.5	16.90
1606805	SAL SUCRINE DUO PVC 0,99E X18 ES Pays d'origine: ES	18.00	PC	0.69	0.94	0.99	26.60%	5.5	12.42
7798325	CHAMP BLANC BQ 200G 0,99¤ C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.76	0.94	0.99	19.15%	5.5	4.56
9227251	POIVRON ROUGE 5KG 80/100 C1 ES/MA Pays d'origine: ES	5.00	KG	3.14	5.11	5.39	38.55%	5.5	15.70

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101427526 DATE FACTURE : 15.02.2025

Feuillet 2/4

7129547	POIVRON VERT 3K 80/100 C1 ES Pays d'origine: ES	3.00	KG	3.54	4.73	4.99	25.16%	5.5	10.62
3417511	AVOCAT 165/196G HASS PREM C22 PE Pays d'origine: PE	22.00	PC	0.74	1.13	1.19	34.51%	5.5	16.28
1821907	SAL BATAVIA BL X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.98	1.51	1.59	35.10%	5.5	5.88
1398281	POIREAU VRAC 5KG C1 FR Pays d'origine: FR	5.00	KG	1.38	2.46	2.59	43.90%	5.5	6.90
0641391	CHAMP BLC PC.GEANT 2KG C1 PL/BE/NL Pays d'origine: PL	2.00	KG	3.71	5.68	5.99	34.68%	5.5	7.42
Total famille 500 : LEGUMES							33.38%	104.98	
9012015	ORANGE NAVEL LANE SEL 3/4 8K C1 ES Pays d'origine: ES	8.00	KG	1.63	2.83	2.99	42.40%	5.5	13.04
8246001	KIWI GREEN CAL36 C1 FR Pays d'origine: FR	36.00	PC	0.35	0.75	0.79	53.33%	5.5	12.60
9015435	POIRE CONFERENCE 65/70 7K C1 FR Pays d'origine: FR	7.00	KG	2.21	3.78	3.99	41.53%	5.5	15.47
9015465	POIRE WILL VERTE 65/70 7K C1 IT Pays d'origine: IT	14.00	KG	2.21	2.83	2.99	21.91%	5.5	30.94
9689041	POM P LADY 170/220 6K5 C1 FR Pays d'origine: FR	6.50	KG	2.36	4.07	4.29	42.01%	5.5	15.34
3284140	KIWI GOLD CAL 85/95G X33 C1 IT Pays d'origine: IT	33.00	PC	0.43	0.75	0.79	42.67%	5.5	14.19
Total famille 504 : FRUITS							39.15%	101.58	
9685560	FROMAGE BLC ONCTUEUX 8% 500G	6.00	PC	2.28	3.51	3.70	35.04%	5.5	13.68
Total famille 538 : FROMAGE UVCI							35.04%	13.68	
8409977	LL RIZ AU LAIT VANILLE 4X115G	6.00	PC	1.55	2.16	2.28	28.24%	5.5	9.30
4166667	RIZ NATURE BIO 2X140G	4.00	PC	1.69	3.00	3.17	43.67%	5.5	6.76
1348607	AM CREM.OEUF SAV.VAN.4X100G CO	4.00	PC	1.39	1.89	1.99	26.46%	5.5	5.56
6539000	CREME CARAMEL 4X100G CO	6.00	PC	1.61	2.64	2.78	39.02%	5.5	9.66
8231437	PANNA COTTA MANG.PASS.2X120G CO DL	4.00	PC	2.45	3.08	3.25	20.45%	5.5	9.80
6646671	PETIT POT SAV VANILLE 4X100G CO	4.00	PC	1.69	2.46	2.59	31.30%	5.5	6.76
7260007	DANETTE EXPRESSO 4X125G	8.00	PC	1.57	1.98	2.09	20.71%	5.5	12.56
Total famille 531 : DESSERTS ULTRA-FRAIS							30.06%	60.40	
7879637	YAOURTS FRUITS 4X125G CO	6.00	PC	1.40	2.37	2.50	40.93%	5.5	8.40
8829305	YOP 825G VANILLE	6.00	PC	2.16	3.00	3.16	28.00%	5.5	12.96
8442341	AM FR BLC VELOUT 2.8% 1KG CO	5.00	PC	1.72	2.74	2.89	37.23%	5.5	8.60
3577491	YRT PYRENEE VANILLE4X125G	6.00	PC	1.83	2.65	2.80	30.94%	5.5	10.98
3577501	YAOURT PYRENE ABRICOT 4X125G	6.00	PC	1.90	3.49	3.68	45.56%	5.5	11.40
3577531	YAOURT PYRENEE FRAMB 4X125G	6.00	PC	1.97	3.55	3.75	44.51%	5.5	11.82
8829295	YOP 825G FRAMBOISE	6.00	PC	2.36	3.55	3.75	33.52%	5.5	14.16
8829285	YOP 825G FRAISE	6.00	PC	2.06	2.85	3.01	27.72%	5.5	12.36
1107627	DOUCEUR DE BREBIS NATURE 4X100G	4.00	PC	3.06	4.06	4.28	24.63%	5.5	12.24
8916785	GERVITA NAT 4X100G	4.00	PC	1.69	2.17	2.29	22.12%	5.5	6.76
Total famille 533 : YAOURT FROMAGE ULTRA FRAIS							34.47%	109.68	
6435307	CAMBERT LE RUSTIQUE CLUB 250G	6.00	PC	2.01	2.73	2.88	26.37%	5.5	12.06
3045327	CAMEMBERT PDT 250G PS	6.00	PC	1.71	2.23	2.35	23.32%	5.5	10.26
Total famille 535 : FROMAGES A PATE MOLLE							25.00%	22.32	
7849217	B.BON BLE/GR.TOURN/LIN 320G	6.00	PC	2.01	3.04	3.21	33.88%	5.5	12.06
4392491	1/2 BAGU.X2 PREC.300G CO PROXI	8.00	PC	0.80	1.04	1.10	23.08%	5.5	6.40
Total famille 541 : PAINS INDUSTRIELS							30.50%	18.46	
8940065	GRANDLAIT FRAIS ENTIER BP 1L	6.00	PC	1.38	1.89	1.99	26.98%	5.5	8.28
7458637	GRANDLAIT FRAIS 1/2 ECR 1L	6.00	PC	1.22	1.65	1.74	26.06%	5.5	7.32
Total famille 559 : LAIT FRAIS							26.55%	15.60	
3848461	ISY CR.FOUET.VAN.MADA.29%250G	12.00	PC	2.71	3.82	4.03	29.06%	5.5	32.52
Total famille 564 : PRODUITS LONGUE CONSERVATION							29.06%	32.52	
9086167	F.DOR O3 SHDP 50 MG DX 225G	8.00	PC	1.93	2.65	3.18	27.17%	20	15.44
Total famille 565 : MARGARINES							27.17%	15.44	
4320217	AM EMMENTAL RAPE CO 29MG 3X70G	10.00	PC	1.69	2.23	2.35	24.22%	5.5	16.90
2260870	AM EMM.RAPE CO 29% 200G PS	12.00	PC	1.55	1.89	1.99	17.99%	5.5	18.60
Total famille 798 : FROMAGES A PATE PRESSEE							21.08%	35.50	
8964385	ROCAMADOUR 3X35G MFP	6.00	PC	3.85	5.50	5.80	30.00%	5.5	23.10
9405901	CROT.CHAV.27% 60G CO CVI	6.00	PC	2.13	3.29	3.47	35.26%	5.5	12.78
9427131	BLEU AUVERG. 28% 125G CO CVI	6.00	PC	1.70	2.74	2.89	37.96%	5.5	10.20
9737151	OSSAU IRATY 34% 200G CO CVI PS	6.00	PC	3.09	4.86	5.13	36.42%	5.5	18.54
Total famille 799 : FROMAGES BLEUS CHEVRES BREBIS							34.29%	64.62	
3150840	FROM TARTIFLETTE 500G 27% CO	6.00	PC	4.28	6.28	6.63	31.85%	5.5	25.68
2221721	SALAKIS BREBIS 300G HERB PROV	6.00	PC	3.09	4.70	4.96	34.26%	5.5	18.54
Total famille 893 : FROMAGES DE SAISON							32.88%	44.22	
6587315	VACHE QUI RIT 12 PORT 192G	24.00	PC	2.25	2.83	2.99	20.49%	5.5	54.00
Total famille 894 : FROMAGES ENFANT ET GRIGNOTAGE							20.49%	54.00	
6465777	BOURSN ONCTUEUX AFH 125G	6.00	PC	2.27	3.24	3.42	29.94%	5.5	13.62
8316285	TRANCHES HAMBURGER X10 200G CO	22.00	PC	1.12	1.66	1.75	32.53%	5.5	24.64
Total famille 907 : FROMAGES CUISINE ET APERITIFS							31.63%	38.26	
8775285	PS CHORIZO A PLAT 80G	10.00	PC	1.47	2.18	2.30	32.57%	5.5	14.70
8775295	PS ROSETTE 70G	10.00	PC	1.33	2.18	2.30	38.99%	5.5	13.30
8775375	PS SAUCISSON NATURE 70G	12.00	PC	1.46	2.18	2.30	33.03%	5.5	17.52

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101427526 DATE FACTURE : 15.02.2025



Feuillet 3/4

1273767	TERRINE CAMP.BRETONNE LR 1T 180G	8.00	PC	2.47	3.18	3.35	22.33%	5.5	19.76
6825630	MOUSSE DE CANARD TR 160G	6.00	PC	2.04	3.74	3.95	45.45%	5.5	12.24
Total famille 629 : CHARCUTERIE UVCI							34.10%		77.52

Livraison du 15.02.2025 - B.L. N° 0034 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5,50 %	352.40	19.41	498.23	529.54	29.27%	145.83
FRUITS ET LEGUMES	5,50 %	206.56	11.35	324.40	342.23	36.33%	117.84
FROMAGE A LA COUPE	5,50 %	13.68	0.75	21.04	22.20	34.98%	7.36
PRODUITS FRAIS LACTES	20,00 %	15.44	3.09	21.20	25.44	27.17%	5.76
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	495.58	27.25	710.32	749.33	30.23%	214.74
GOURMET	5,50 %	77.52	4.26	117.62	124.10	34.09%	40.10
TOTAUX		1161.18	66.11	1692.81	1792.84	31.41%	531.63

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5.50%	352.40	19.41	498.23	529.54	29.27%	145.83
FRUITS ET LEGUMES	5.50%	206.56	11.35	324.40	342.23	36.33%	117.84
FROMAGE A LA COUPE	5.50%	13.68	0.75	21.04	22.20	34.98%	7.36
PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	15.44	3.09	21.20	25.44	27.17%	5.76
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	495.58	27.25	710.32	749.33	30.23%	214.74
GOURMET	5.50%	77.52	4.26	117.62	124.10	34.09%	40.10
COUT INT CHARCUTERIE TRAITEUR	20.00%	3.52	0.70				
COUT INT FRUITS ET LEGUMES	20.00%	2.06	0.41				
COUT INT FROMAGE A LA COUPE	20.00%	0.14	0.03				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	5.13	1.03				
COUT INT GOURMET	20.00%	0.78	0.16				
TOTAUX EN EUROS		1172.81	68.44	1692.81	1792.84	31.41%	531.63

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
TOTAL FACTURE HT	1172.81
TOTAL FACTURE TVA	68.44
TOTAL FACTURE TTC	1241.25

Les produits alimentaires identifiés " BIO " sont issus de l'agriculture biologique et certifiés par Bureau Veritas Certification (FR-BIO-10).
Les produits cosmétiques identifiés " BIO " sont certifiés par Ecocert Greenlife

En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit :

- d'appliquer de plein droit à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal,
- d'exiger le paiement de tous frais consécutifs au non règlement à l'échéance,
- d'exiger une indemnité forfaitaire de 40 ` par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

La clause de réserve de propriété grevant les marchandises livrées est détaillée au verso de cette facture dans les conditions générales " clause de réserve de propriété ".

Client : TL835 / S453078001
Date échéance : 07.03.2025
N° FACTURE : 1101427526
Mt Total TTC EURO : 1241.25

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101427526 DATE FACTURE : 15.02.2025

FACTURE

Feuillet 4/4

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrira tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. Délais de paiement : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
- Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. Modalités de paiement : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendre lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrées par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUSE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.